



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Blois, le 29/09/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire dit amont, sur les communes d'Avaray, Cour-sur-Loire, Courbouzon, la Chaussée-Saint-Victor, Lestiou, Malisves, Ménars, Mer, Montlivault, Muides-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan et Suèvres.

Réunion publique

Les communes d'Avaray, Cour-sur-Loire, Courbouzon, la Chaussée-Saint-Victor, Lestiou, Malisves, Ménars, Mer, Montlivault, Muides-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan et Suèvres disposent depuis 2002 d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire dit PPRI « Loire amont ». Ce document établi, sur la base des niveaux atteints par la Loire au 19e siècle, détermine pour chaque commune concernée, les territoires soumis au risque d'inondation et définit, dans ces zones, des règles en matière d'urbanisme, de construction et de gestion.

La connaissance sur les crues de la Loire et la prise en compte des risques ayant évolué depuis 2002, le préfet de Loir-et-Cher a décidé de lancer une révision du PPRI « Loire amont ». Cette révision s'intègre, par ailleurs, dans une démarche générale de révision de l'ensemble des PPRI de la Loire moyenne engagée depuis 2010.

La révision du PPRI sera réalisée en association avec les différentes collectivités concernées et en concertation avec la population.

Dans le cadre de cette concertation, une réunion publique est organisée :

le mardi 03 octobre 2023 à 18h30

à Muides-sur-Loire (salle de la Cressonnière – avenue de la Loire),

Cette réunion sera l'occasion de présenter ce qu'est un PPRI, les éléments qui ont conduit à engager la révision du PPRI « Loire amont » et les différentes étapes de la procédure.

Les modalités de concertation seront également précisées.

Des éléments d'information, dont une vidéo dessinée et un dépliant, etc. viendront compléter cette réunion.

Pour plus de renseignements, une rubrique dédiée à la révision du PPRI de la Loire amont est accessible sur le site internet des services de l'État de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr.

Toute observation pourra être faite soit lors de la réunion, soit par courrier (adressé à la DDT – 31 mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS) ou encore par mail (ddt-ppri-loire-amont@loir-et-cher.gouv.fr).

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41